

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
BUDGET 2025



SOMMAIRE

1 CONTEXTE NATIONAL & LOCAL

Contexte macro-économique	3
La loi spéciale	4
Loi de finances pour 2025	4
Les principales mesures du PLF	5
Dotation Globale de fonctionnement	5
Soutien à l'investissement local	5

3 LES PERSPECTIVES 2025 - 2028

La section de fonctionnement	21
Les recettes de gestion	21
Les dépenses de gestion	22
Les soldes d'épargnes	23
La section d'investissement	24
Les recettes d'investissement	24
Les dépenses d'investissement	24
La dette	26

2 RETROSPECTIVE BUDGETAIRE

Les recettes de gestion	7
Les recettes fiscales	9
La DGF	11
Les dépenses de gestion	13
Les charges à caractère général	15
Les soldes d'épargnes	17
Les investissements	18
Les dépenses d'investissement	18
Les modes de financement	19
L'endettement	20
Les équilibres financiers	21

4 RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs : répartition et structure	27
L'activité	28
La formation	28
Les dossiers 2025	2
Les recrutements prévus sur 2025	29

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la première étape essentielle de la procédure budgétaire annuelle d'une collectivité territoriale.

Depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), les communes de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat sur les orientations budgétaires.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", reprise dans l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, renforce l'obligation d'information aux conseillers municipaux. L'article L.5217-10-4 du CGCT modifie le délai dans lequel doit se tenir le débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif. Ainsi, les collectivités locales appliquant le référentiel M57 doivent présenter le rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires (ROB)

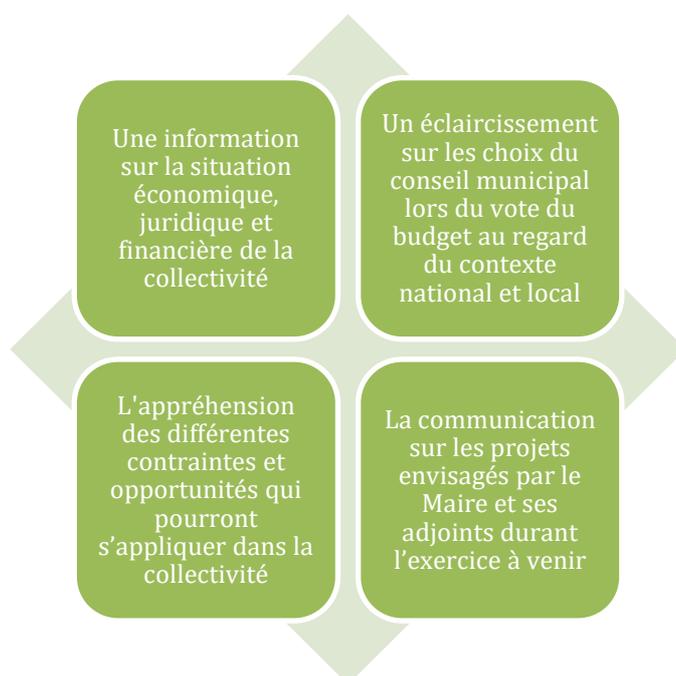
portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement et la gestion de la dette.

Dans les villes de plus de 10 000 habitants le rapport d'orientation budgétaire doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Il devra être pris acte du débat par une délibération spécifique, transmise au représentant de l'Etat et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

Cette année, le compte de gestion n'étant pas validé au moment de l'établissement du ROB, les montants figurants dans la partie rétrospective sont susceptibles d'évoluer à la marge.

Le passage à la nomenclature M57 a entraîné des modifications au sein des chapitres. Les modifications sont indiquées tout au long du rapport.

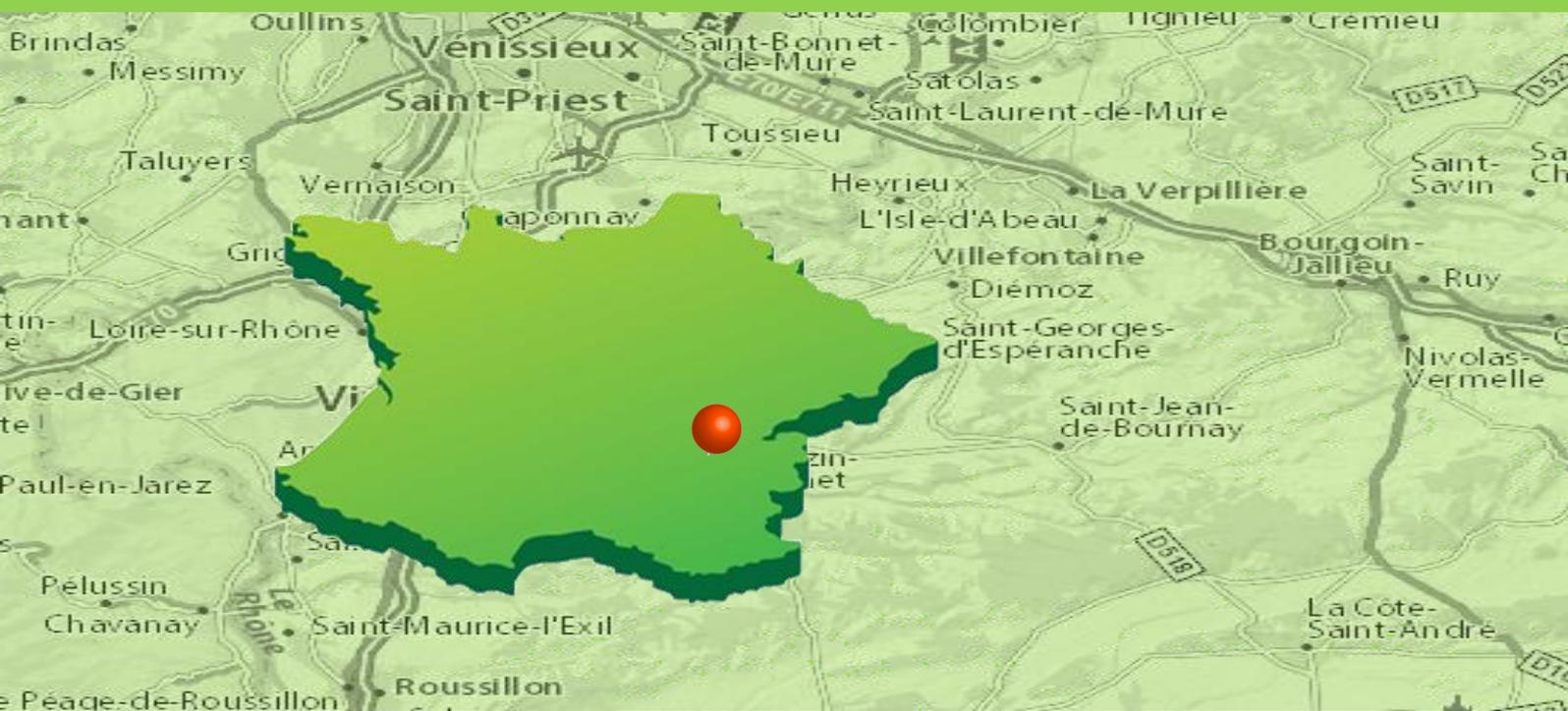


Les données incontournables du rapport d'orientation budgétaire.

1

CONTEXTE NATIONAL & LOCAL

Contexte macro-économique	3
La loi spéciale	4
Le projet de loi des finances pour 2025	4
Les principales mesures du PLF 2025	5
Dotation Globale de Fonctionnement	5
Soutien à l'investissement local	5



1 - Le contexte macro-économique

La croissance mondiale est constatée sans véritable élan en 2024 et est attendue de la même manière en 2025, autour de 3% avec des dynamiques régionales très différentes.

Les Etats-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3%.

La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5%, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024. L'inflation mondiale a continué de diminuer, atteignant 3.5% en 2024 et devrait se stabiliser autour de 2.9% en 2025. Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

La zone euro a enregistré une croissance économique modeste, avec une augmentation

du PIB de 0.8% en 2024.

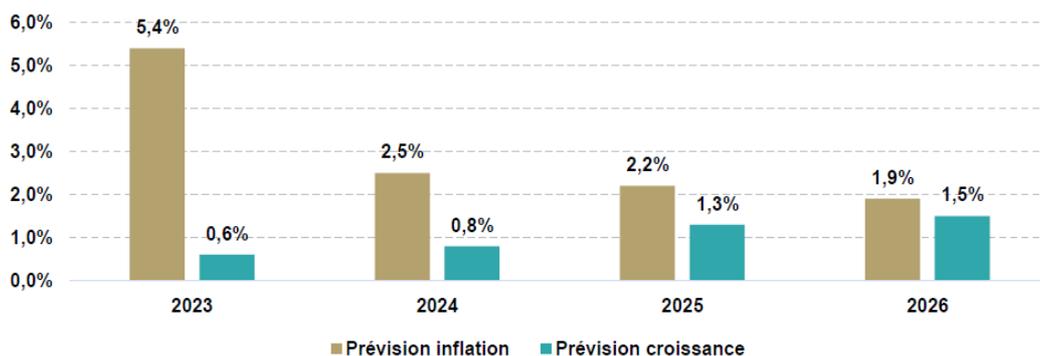
En ce qui concerne l'inflation, la zone euro a connu une hausse progressive tout au long de l'année. Cette augmentation est principalement caractérisée par la hausse des prix des services et des produits alimentaires. La banque centrale européenne prévoit une baisse progressive du taux d'inflation, avec un taux de 2.5% en 2024, 2.2% en 2025 et 1.9% en 2026.

En France, l'année 2024 a été marquée par un contexte économique complexe, tout comme dans le reste de zone euro.

La croissance française a été soutenue par la reprise de la consommation des ménages, la résistance du marché du travail et par des événements exceptionnels comme les Jeux Olympiques. Cependant, elle a été freinée par l'inflation qui a atteint des niveaux élevés principalement dû à la hausse des prix de l'énergie, des matières premières et à la tension sur les chaînes d'approvisionnement.

Pour 2025, la Banque de France prévoit un léger ralentissement de la croissance à 0.9% et l'inflation devrait à nouveau retomber à une moyenne annuelle de 1.6%, après 2.4% en 2024.

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



2 – La loi spéciale

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1^{er} janvier 2025, le gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025.

Le projet de loi spéciale a été présenté en conseil des ministres le 11 décembre, adopté à l'Assemblée nationale le 16 décembre et par le Sénat le 18 décembre.

Cette loi ne remplace pas le budget. Elle permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025.

La loi spéciale a été promulguée par le Président de la République le 20 décembre 2024 et publiée au journal officiel le 21 décembre 2024.

3 – Le projet de loi de finances pour 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025) a été déposé à l'Assemblée nationale le 10 octobre 2024, par le gouvernement. Le texte soumis à l'examen de 8 commissions a été rejeté par l'Assemblée nationale le 12 novembre 2024.

Le 21 novembre, le PLF a été présenté en première lecture au Sénat.

Le 1^{er} décembre 2024, le Sénat a adopté la 1^{ère} partie du projet (recettes) et l'examen de la seconde partie (dépenses) a débuté le lundi 2 décembre 2024. Ce travail a été suspendu le 4 décembre suite à la motion de censure du Gouvernement.

Le nouveau gouvernement a décidé de repartir du texte en cours d'études. Le Sénat a repris l'examen le 15 janvier 2025 et a adopté le texte modifié le 23 janvier 2025 par 217 voix contre 105.

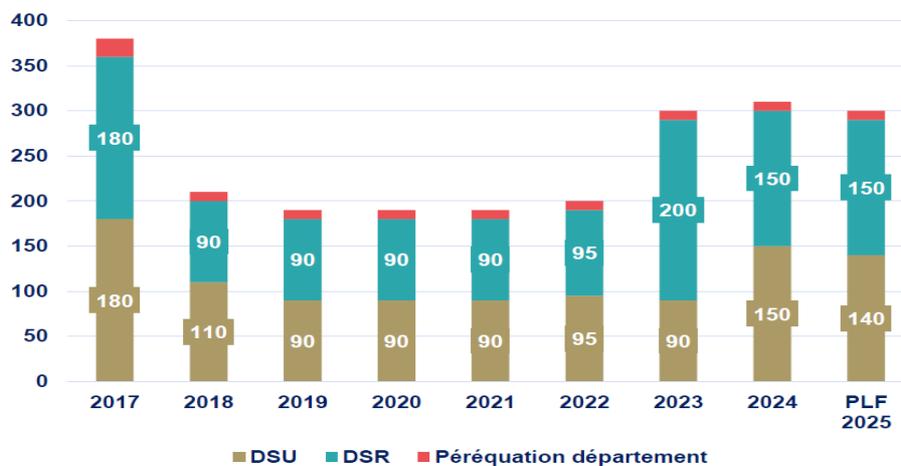
Le 23 janvier 2025, la commission mixte paritaire a été convoquée afin de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion. Les députés et sénateurs se sont réunis le 30 janvier pour tenter de s'accorder sur le texte final.

Le budget 2025 a finalement été adopté le jeudi 6 février par le Sénat par 219 voix pour et 107 contre. La loi devrait être promulguée dans un délai maximum de 15 jours par le Président de République

4– Les principales mesures du PLF 2025

4.1 La dotation globale de fonctionnement

A ce jour, la dotation globale de fonctionnement de la commune est estimée à + 2.12% en 2025.



4.2 Les mesures de soutien à l'investissement local

4.2.1 Le FCTVA :

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

4.2.2 Les autres dotations d'investissement :

Les mesures de soutien à l'investissement sont réparties en quatre enveloppes distinctes :

- la dotation de soutien à l'investissement local,
- la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- la dotation politique de la ville,
- la dotation de soutien à l'investissement des départements,

Pour 2025, les mesures de soutien à l'investissement semblent reconduites pour un montant de 2Md€.

Ce montant sera réparti en fonction des conditions d'éligibilités suivantes :

	DSIL	DETR	DPV	DSID (DGE)
	570M€	1.046Mds€	150M€	212M€
Éligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Commune et EPCI < à 20 000 habitants + PF par habitants < à 1,3 fois PF par habitant moyen de la strate	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Départements de métropole et d'Outre-Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mises aux normes, développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants.	Economique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics.	Education, culture, emploi, développement économique, santé, sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural.
Attribution	Par le Préfet de Région suite au dépôt d'un dossier	Par le Préfet du Département suite au dépôt d'un dossier	Par le Préfet du Département suite au dépôt d'un dossier	Par le Préfet de Région dans les domaines jugés prioritaires
Éligibilité pour Villefontaine	OUI	OUI	OUI	NON

4.2.3 Le fonds vert :

Une diminution du fonds vert est annoncée et ne vient que pérenniser une action déjà mise en place au cours de l'année 2024. La loi des finances pour 2024 avait ouvert 2.50Md€ mais les crédits de paiement ne se sont matérialisés qu'à hauteur de 1.12Md€.

Le fonds vert vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en priorité sur la rénovation des écoles mais aussi en termes de :

- Performance environnementale : rénovation des bâtiments publics,
- Adaptation des territoires au changement climatique : prévention des inondations, recul du trait de côte,
- Amélioration du cadre de vie : recyclage des friches

En 2024, une subvention prévisionnelle de 1 819 313€ a été attribuée à la collectivité au titre de l'opération de réhabilitation énergétique de l'Hôtel de ville.

Deux demandes de subventions au titre des opérations de réhabilitation des deux groupes scolaires du Buisson Rond et du Ruisseau ont également été déposées auprès des services de l'Etat et sont à ce jour en cours d'études.

2

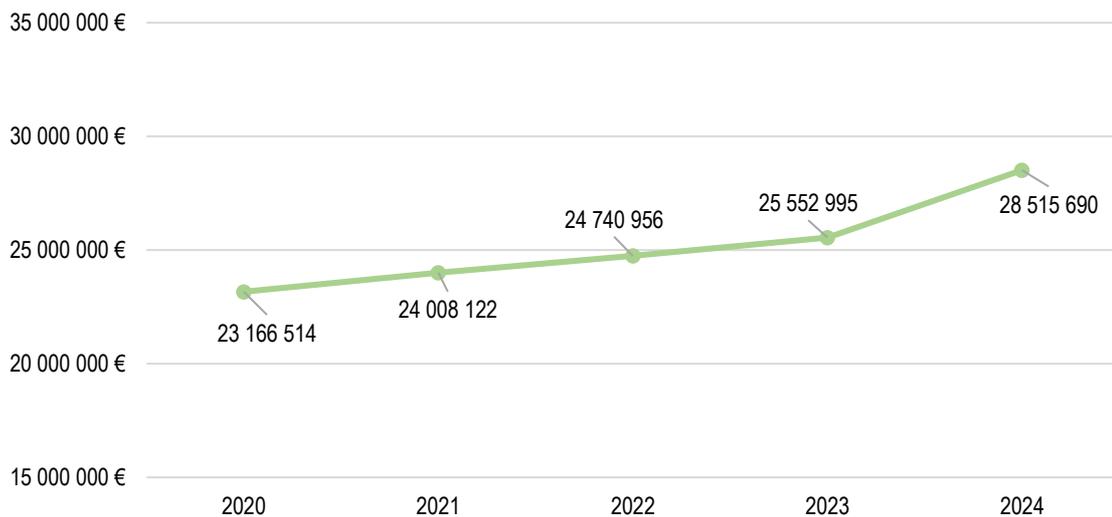
LA RETROSPECTIVE BUDGETAIRE

Les recettes de gestion	7
Les recettes fiscales	9
La dotation globale de fonctionnement	11
Les dépenses de gestion	13
Les charges à caractère général	15
Les soldes d'épargnes	18
Les investissements et les modes de financement	18
Les dépenses d'investissement	18
Les modes de financement	19
L'endettement	20
Les équilibres financiers 2020-2024	21



1 - Les recettes de gestion

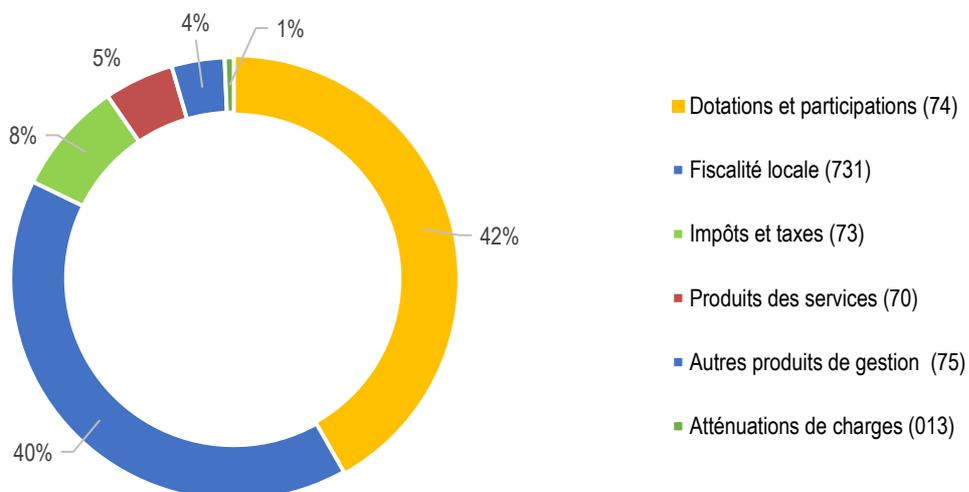
Les recettes de gestion sont rattachées à la section de fonctionnement et sont composées des impôts et taxes, de la fiscalité locale, des dotations et participations et des produits des services.

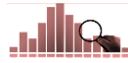


Les recettes de gestion sont en augmentation constante depuis 2020 avec une progression de 23% (+ 5 349k€) sur la période 2020/2024.

Le passage à la nomenclature M57 a modifié le chapitre des impôts et taxes (73). Celui-ci est dorénavant scindé en deux chapitres :

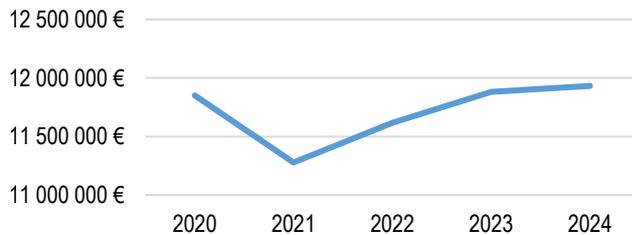
- Impôts et taxes : chapitre 73
- Fiscalité locale : chapitre 731





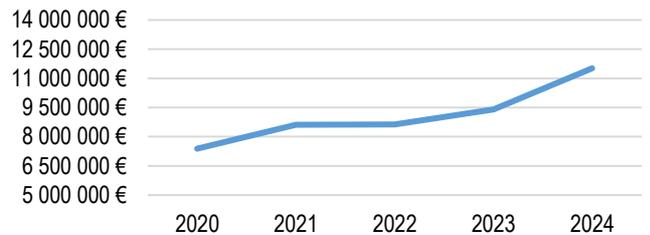
Zoom par chapitre

Dotations et participations (74)



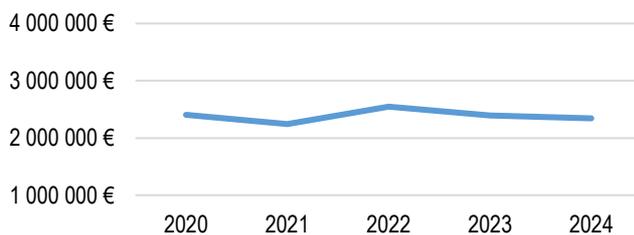
Aucune dotation politique de la ville n'a été encaissée sur l'exercice 2021 expliquant la baisse des recettes.

Fiscalité locale (731)

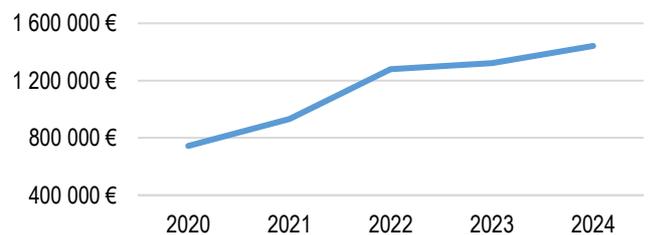


Sur la période 2020/2024, les recettes augmentent de 56% (+4 132k€). En 2024, la collectivité encaisse 816k€ au titre de deux taxes additionnelles aux droits de mutation non connues lors de la préparation budgétaire. Ces recettes alimenteront l'autofinancement qui sera supérieur aux prévisions.

Impôts et taxes (73)

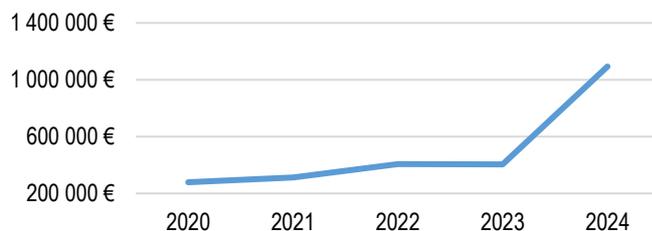


Produits des services (70)



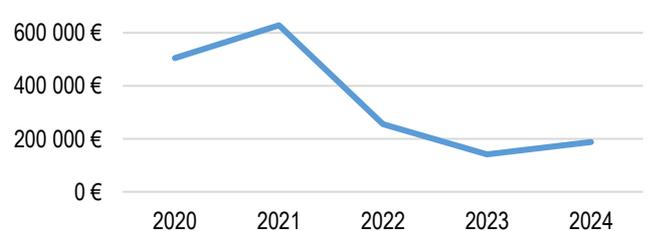
Les recettes des produits des services ont une progression régulière sur la période.

Autres produits de gestion (75)



L'augmentation significative des recettes sur l'exercice 2024 s'explique par la mise en œuvre de la M57. Des recettes auparavant encaissées au chapitre 77 sont dorénavant encaissées sur ce chapitre.

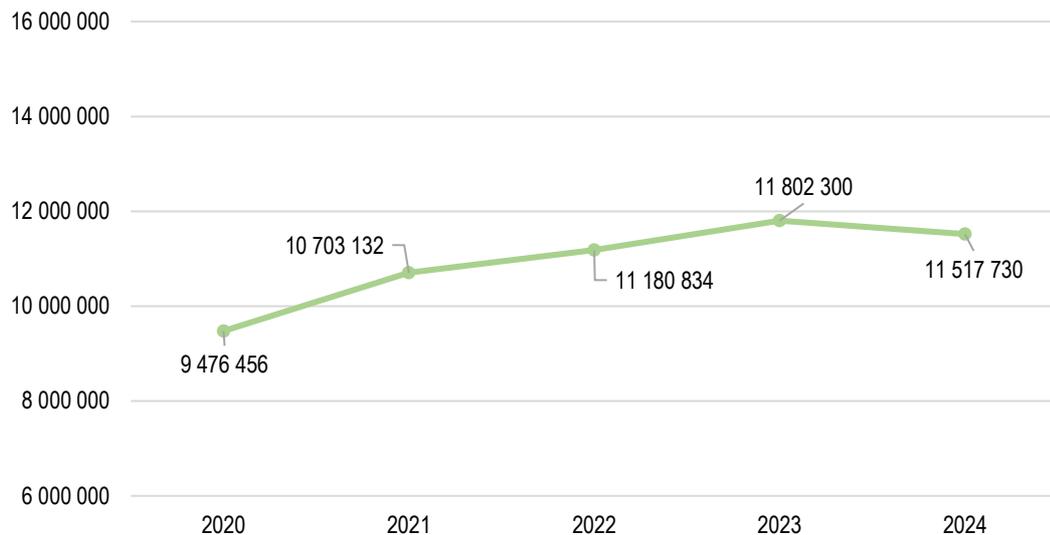
Atténuations de charges (013)



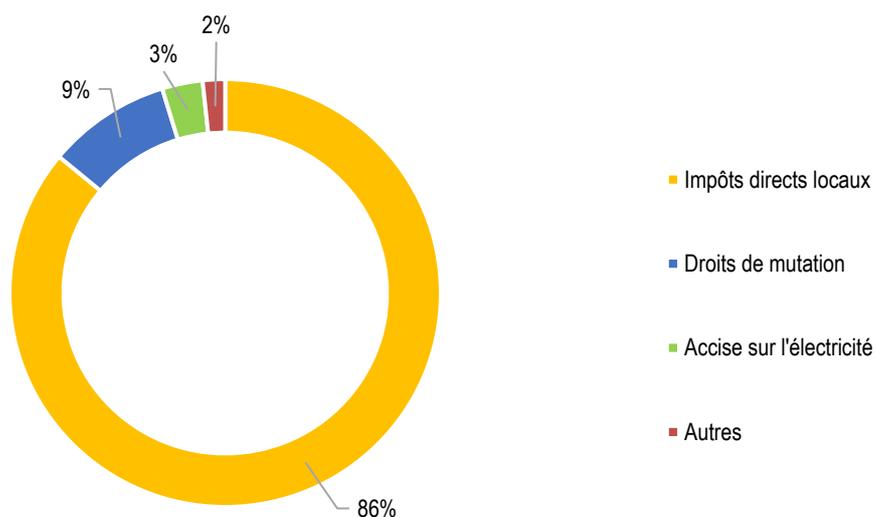
La modification d'imputation budgétaire imposée par le SGC explique la diminution des recettes encaissées sur ce chapitre.

1.1. Zoom sur les recettes fiscales (731)

Les recettes fiscales de la commune sont principalement issues des contributions directes.



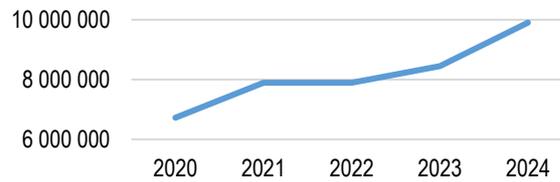
Sur la période 2020/2024, les recettes fiscales progressent régulièrement. La diminution constatée sur l'exercice 2024 relève uniquement du changement de nomenclature comptable. Certaines natures ayant été transférées au chapitre des impôts et taxes (73).





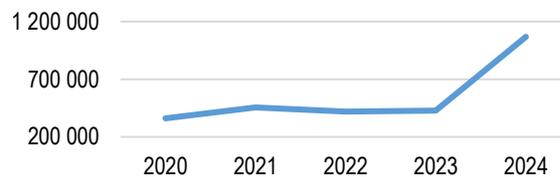
Zoom par nature

Contributions directes



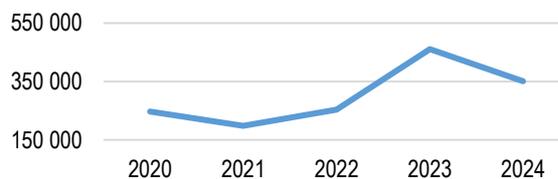
Entre 2020 et 2024, les contributions directes sont en augmentation de 47% (+3 184k€).

Droits de mutation



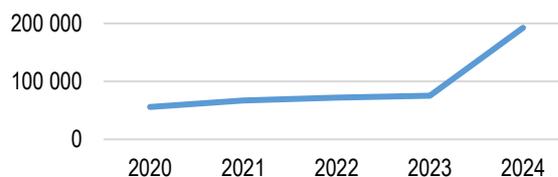
Deux recettes non prévisibles au moment de la préparation budgétaire ont été constatées sur l'exercice 2024 pour un montant de 816k€

Accise sur l'électricité



Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion et le recouvrement de cette recette sont gérés par la DGFIP.

Autres

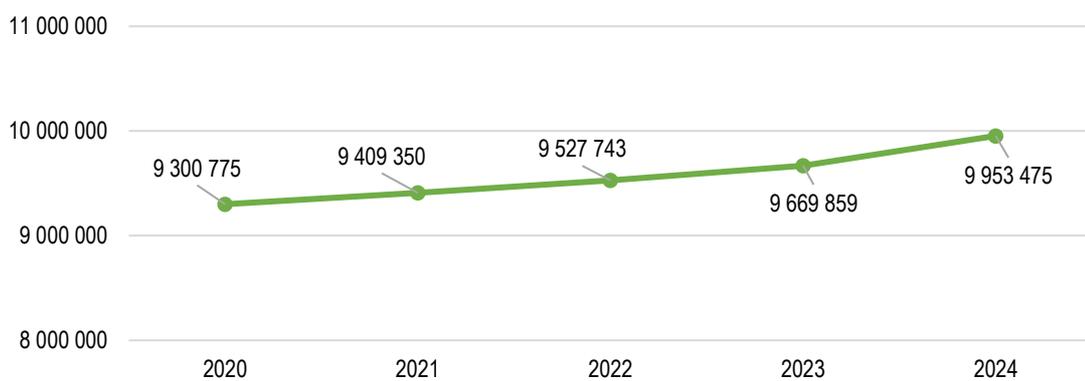


Les recettes liées à la taxe locale sur la publicité extérieure expliquent l'augmentation sur l'exercice 2024.

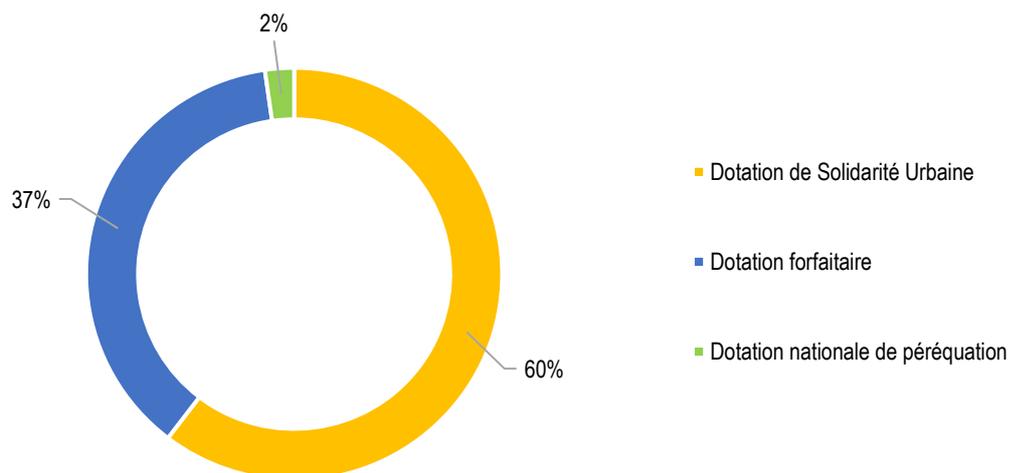
Suite au changement de nomenclature, les graphiques relatifs à l'attribution de compensation, à la DSC et au FPIC ne sont plus présentés au sein de cette partie.

1.2. Zoom sur la Dotation Globale de Fonctionnement

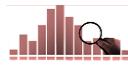
La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales et représente 35% de nos recettes réelles de fonctionnement.



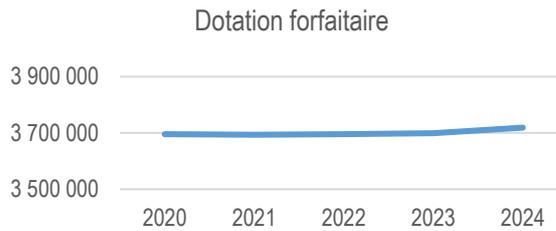
La dotation globale de fonctionnement est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).



La dotation globale de fonctionnement a progressé de 7% (+ 653k€) sur la période 2020/2024.



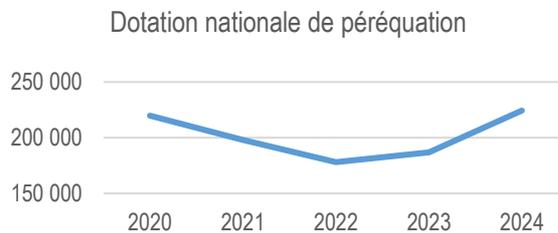
Zoom par nature



La dotation forfaitaire est stable depuis 2020.



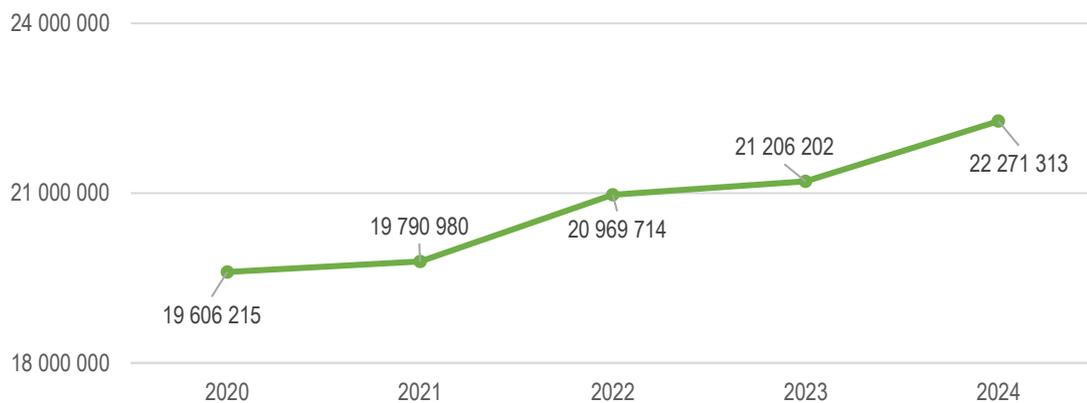
Sur la période 2020/2024, la dotation de solidarité urbaine augmente de 12% (+ 625k€).



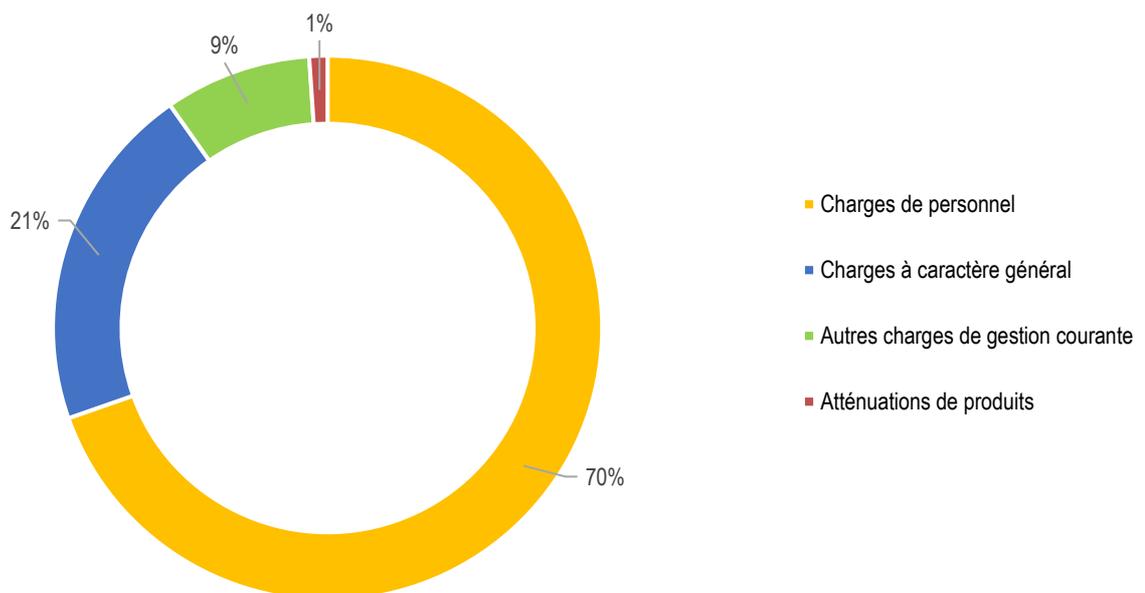
La dotation nationale de péréquation est fluctuante. Elle connaît une hausse de 26% (+46k€) depuis l'exercice 2022.

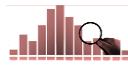
2 - Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion sont constituées des dépenses de personnel, des charges à caractère général, des charges de gestion courante et des atténuations de produits.



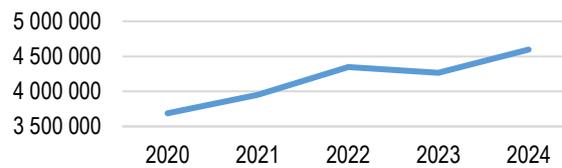
Les dépenses de gestion augmentent de 14% (+2 665k€) sur la période 2020/2024.





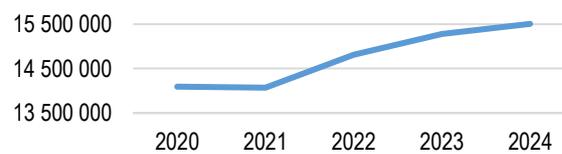
Zoom par chapitre

Charges à caractère général



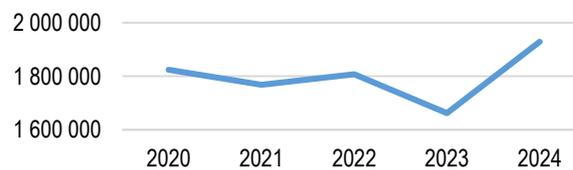
Sur la période, les charges à caractère général augmentent de 25% (+910k€). L'année 2020 étant à neutraliser, nous retrouvons à partir de 2021 des valeurs conformes

Charges de personnel



Les charges de personnel constituent le principal poste des dépenses de fonctionnement. Depuis 2022, les annonces gouvernementales successives ont généré une augmentation de 10% (+1 413k€).

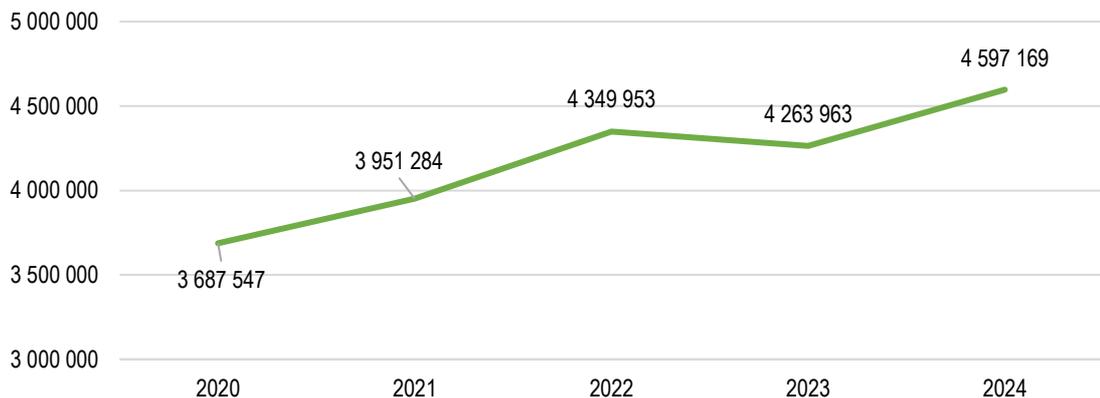
Autres charges de gestion courante



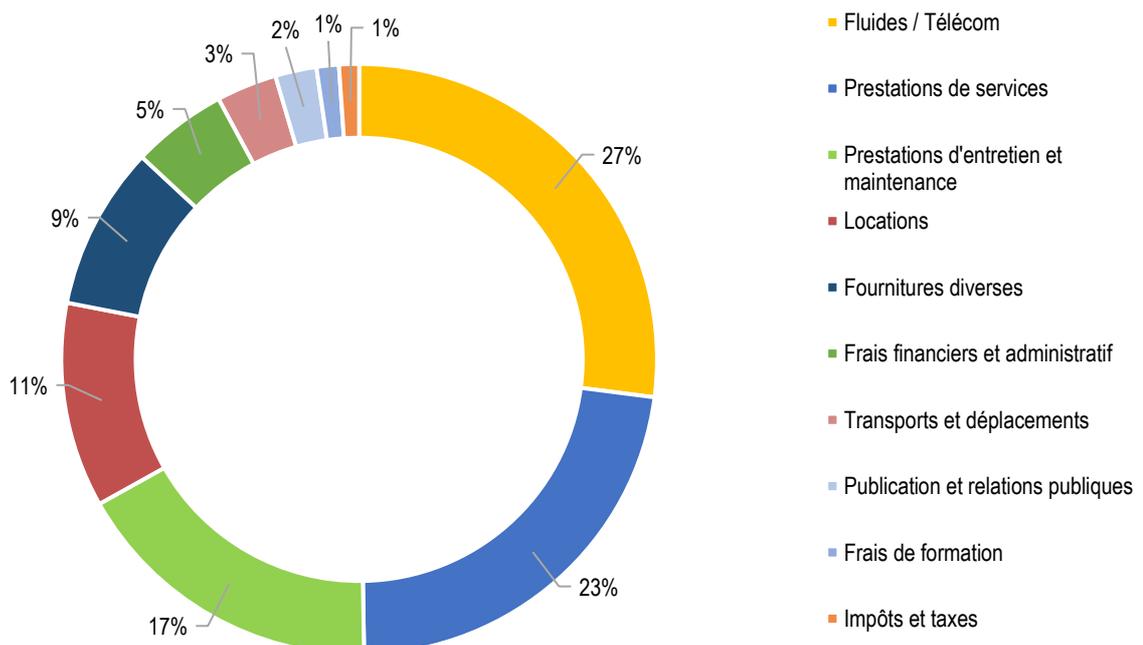
En 2024, le réajustement de la subvention d'équilibre du CCAS (+ 101k€) et le changement de la nomenclature comptable liée à l'informatique (+ 179k€) entraînent une augmentation de 14% (+ 267k€) sur le dernier exercice.

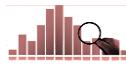
2.1 Zoom sur les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général recensent toutes les dépenses liées aux fluides, aux prestations de services, à l'entretien et la maintenance, aux locations mobilières et immobilières...



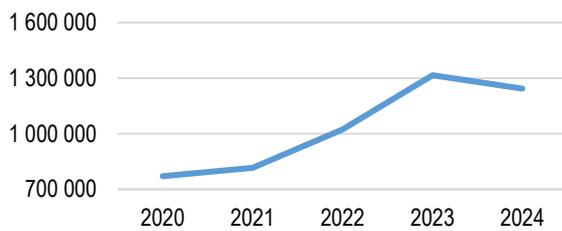
Les charges à caractère général n'augmentent que de 25% (+ 910k€) sur la période 2020/2024 malgré l'augmentation considérable de certains postes comme : les fluides 61% (+ 472k€), les prestations de services 41% (+ 305k€), les prestations d'entretien et de maintenance de 38% (+ 218k€) et les frais financiers liés à nos assurances de 116% (+ 128k€).





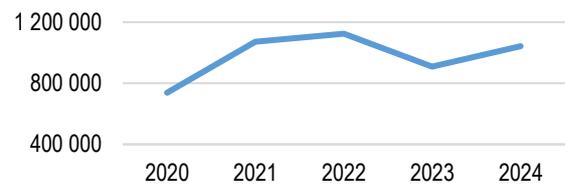
Zoom par nature

Fluides - Télécom



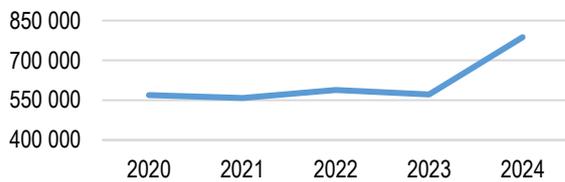
Sur l'exercice 2024, les fluides représentent 27% des charges à caractère général. La hausse des tarifs représente + 61% (+472k €) sur la période.

Prestations de services



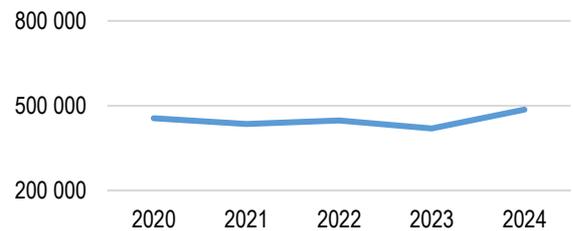
Les prestations de services augmentent de 41% (+ 305k €) sur la période

Prestations d'entretien - Maintenance

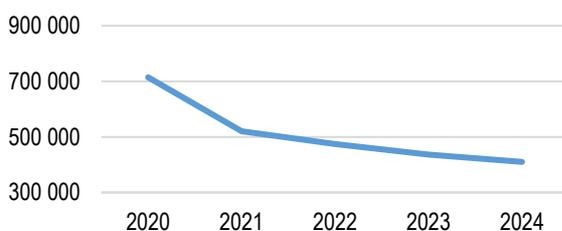


L'augmentation constatée sur cette dernière année est principalement due à la mise en place de la facturation des passages en déchetterie, du contrat de maintenance de la vidéoprotection et de la mission d'étude et d'accompagnement pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Locations

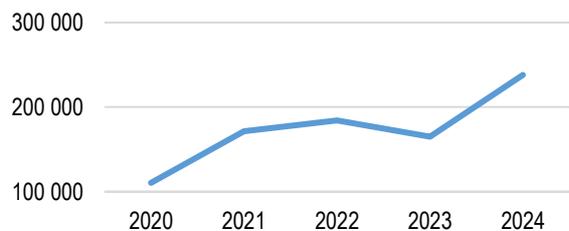


Fournitures diverses

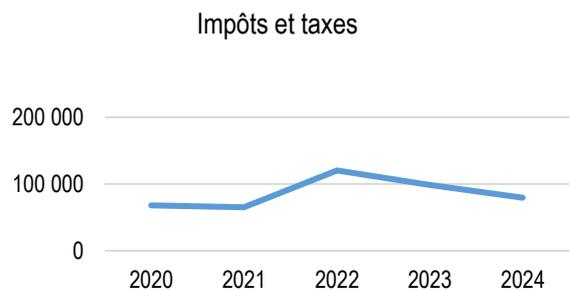
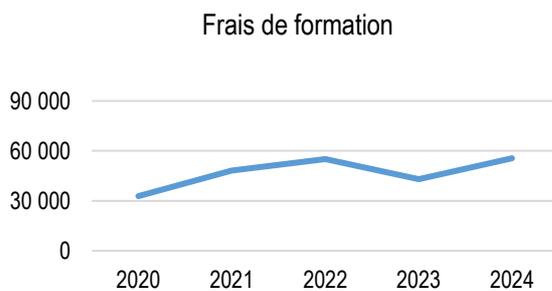
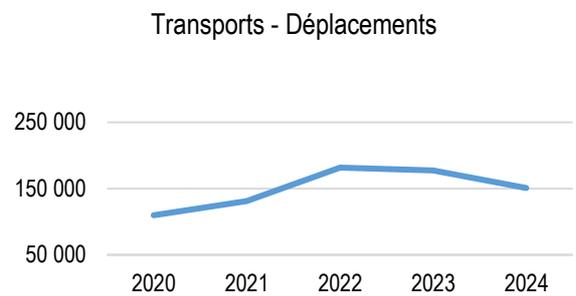
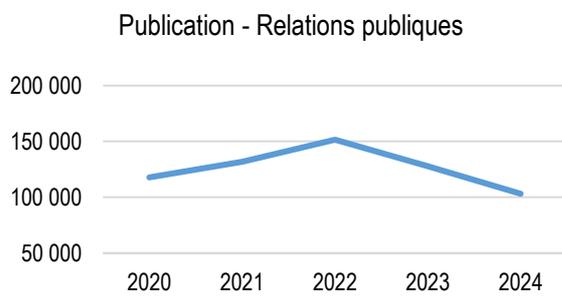


169k€ ont été dépensés en 2020 pour l'achat de fournitures en lien avec la pandémie de Covid expliquant la baisse de 43% (-304k€) sur la période.

Frais financiers - Administratifs



L'augmentation constatée sur ce dernier exercice correspond à l'augmentation du contrat d'assurance DAB et de la souscription du contrat d'assurance DO sur les travaux de l'HDV.



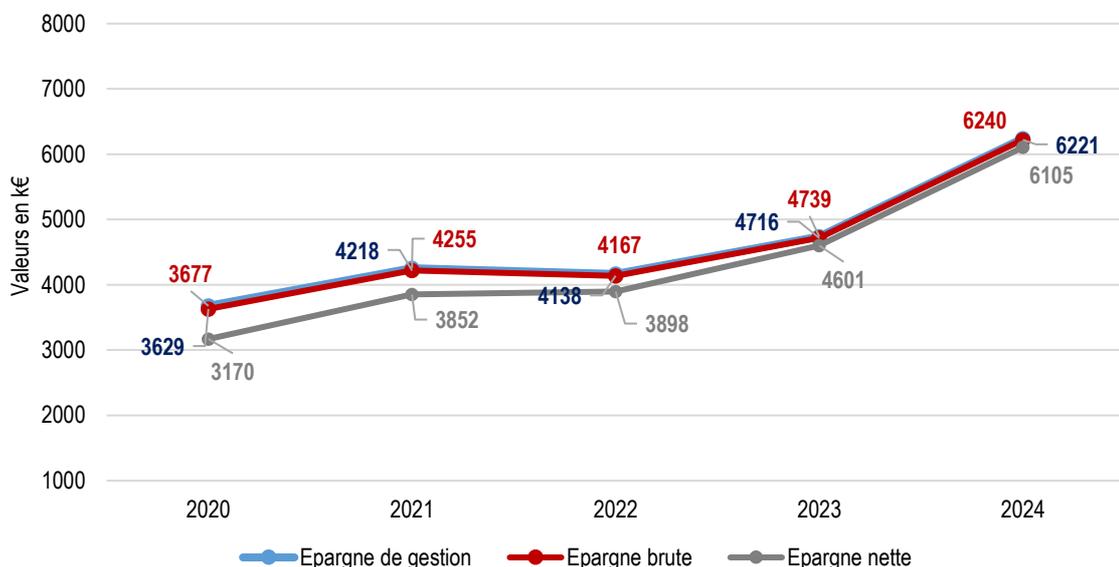
Suite aux ventes réalisées, la taxe foncière a diminué de 45k€ (-39%) depuis 2022.

3 - Les soldes d'épargnes

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions et intérêts de la dette). Elle permet de mesurer l'épargne dégagée dans la gestion courante.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée du montant des intérêts de la dette. Elle est aussi appelée CAF ou capacité d'autofinancement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et doit être à minima supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du capital de la dette. Cette épargne mesure l'équilibre annuel.



Les soldes d'épargnes sont supérieurs à la projection établie au DOB 2024 et s'expliquent par la rentrée de recettes supplémentaires non prévisibles et non pérennes et des dépenses inscrites mais non réalisées entièrement.

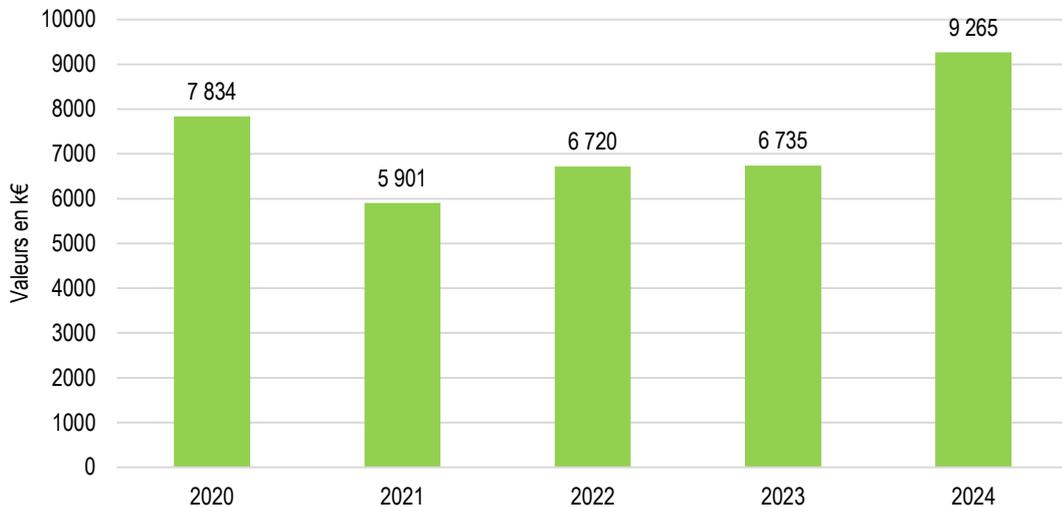
4 – Les investissements et les modes de financement

4.1 Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement hors dette sont réparties sur 6 chapitres :

- 10 Dotations, fonds divers,
- 20 Immobilisations incorporelles,
- 204 Subventions d'équipements versées,
- 21 Immobilisations corporelles,
- 23 Immobilisations en cours,
- 26 Participations et créances
- 27 Autres immobilisations financières

Le graphique ci-dessous comptabilise les investissements mandatés sur les chapitres précédemment mentionnés.

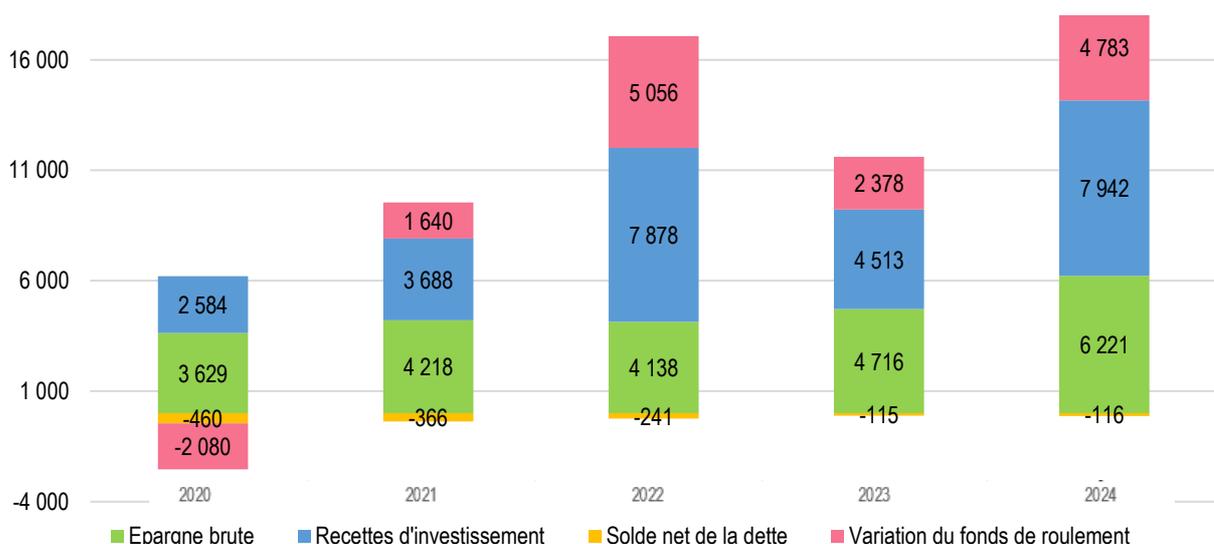


Le montant cumulé des investissements réalisés entre 2020 et 2024 s'élève à 36 454k€, dont 16 000k€ sur les années 2023 et 2024 (hors restes à réaliser).

Le montant des dépenses d'investissement mandaté et engagé pour 2024 s'élève à 12 987k€, soit un taux de réalisation de 83%.

4.2 Les modes de financement

Les dépenses d'investissement de la commune sont financées par l'épargne, le fonds de roulement, les subventions et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

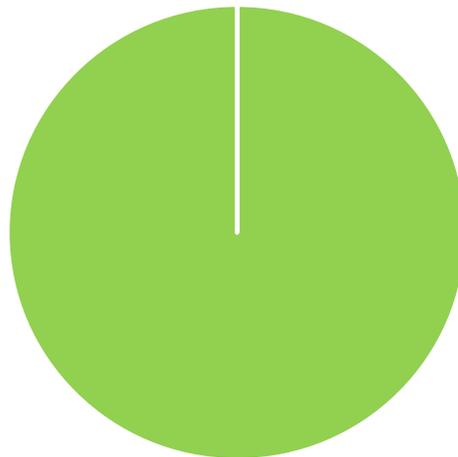


L'intégralité des dépenses d'investissement a pu être financée sans recours à l'emprunt sur la période 2020/2024 grâce au travail réalisé sur la recherche de financements.

5 - L'endettement

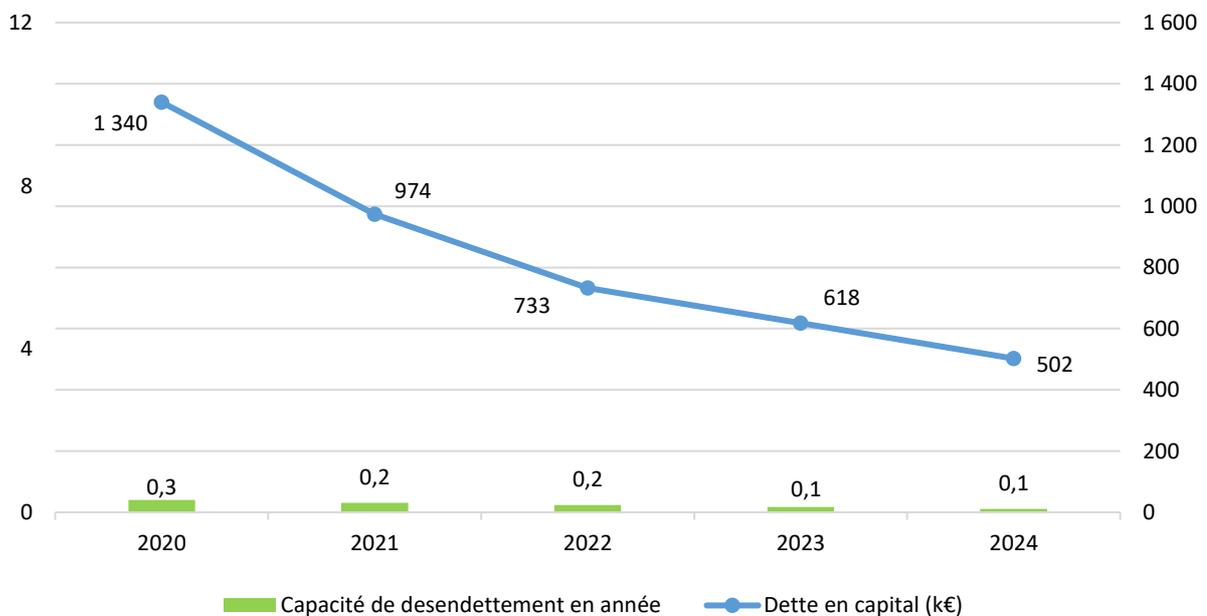
La commune détient une ligne d'emprunt à taux fixe de 3.3%. Cet emprunt a été souscrit auprès de la Banque postale en décembre 2013 pour un montant de 1 500 000€.

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû s'élève à 502 423.81€.



■ BANQUE POSTALE : CAPITAL RESTANT DÛ : 502 423,81€

L'encours de dette a fortement diminué depuis 2020. Le capital restant dû passe de 1 340k€ en 2020 à 502k€ au 31 décembre 2024, soit un désendettement de 63%.



L'indicateur de capacité de désendettement vise à déterminer le nombre d'années nécessaire pour le remboursement de la dette si la collectivité utilise uniquement son épargne brute.

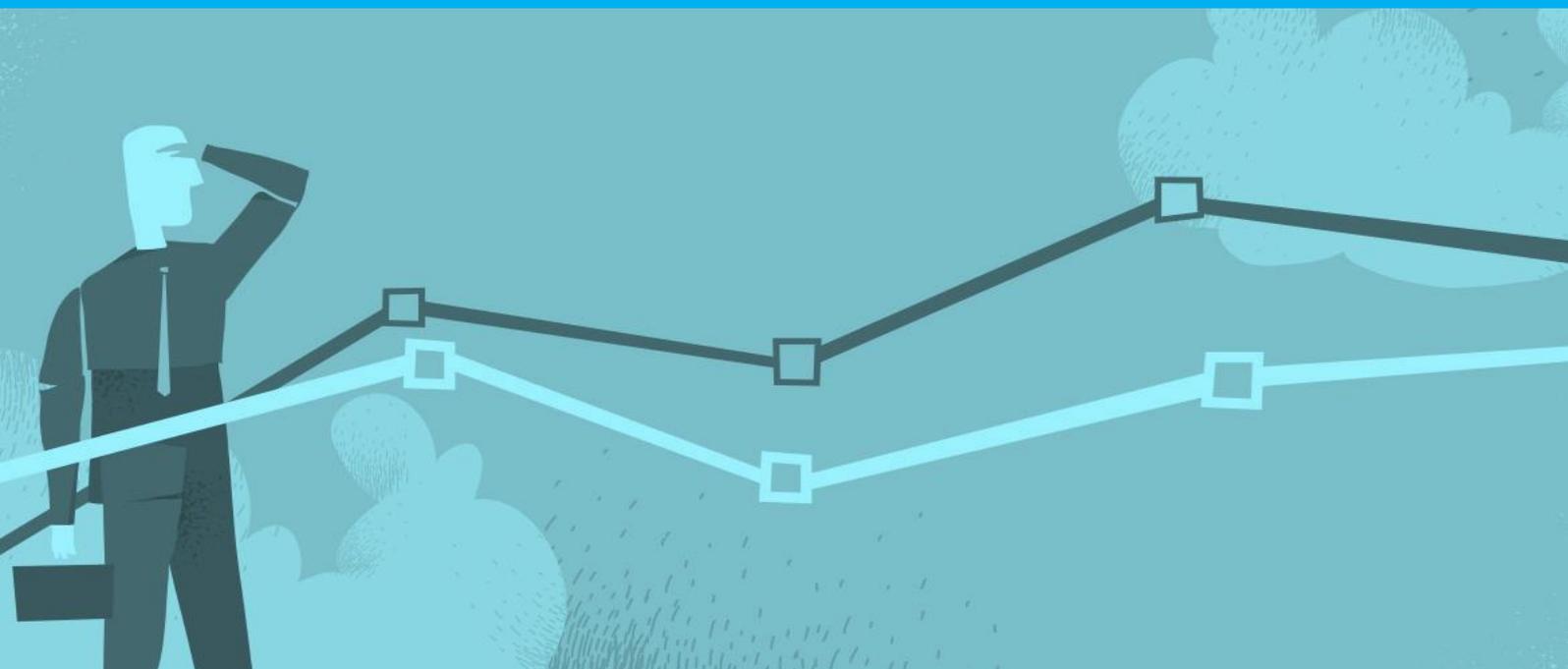
Pour Villefontaine, le ratio de désendettement passe de 0,3 année en 2020 à 0,1 année en 2024.

6 - Les équilibres financiers 2020-2024

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PROJETE
Recettes réelles de fonctionnement	23 368 771 €	24 120 424 €	25 526 860 €	26 235 603 €	28 593 815 €
Recettes de gestion (hors R76 & R77)	23 166 514 €	24 008 122 €	24 740 956 €	25 552 995 €	28 515 690 €
Dépenses réelles de fonctionnement	19 712 584 €	19 892 211 €	21 030 200 €	21 260 482 €	22 310 479 €
Dépenses de gestion (hors D66 & D67)	19 606 215 €	19 790 980 €	20 969 714 €	21 206 202 €	22 271 313 €
Dont dépenses de personnel (012)	14 094 365 €	14 070 984 €	14 811 801 €	15 280 037 €	15 507 092 €
Épargne de gestion	3 677 320 €	4 255 385 €	4 166 744 €	4 739 003 €	6 240 371 €
Frais financiers	47 945 €	37 006 €	28 726 €	23 182 €	19 080 €
Épargne brute (CAF)	3 629 375 €	4 218 379 €	4 138 018 €	4 715 821 €	6 221 292 €
Capital de la dette	459 797 €	366 238 €	240 502 €	114 860 €	115 863 €
Épargne nette (CAF NETTE)	3 169 578 €	3 852 142 €	3 897 517 €	4 600 961 €	6 105 429 €
Recettes d'investissement (y.c. cessions, hors dette)	2 583 826 €	3 688 212 €	7 877 780 €	4 512 603 €	7 942 021 €
Dépenses d'investissement (hors dette)	7 833 753 €	5 900 674 €	6 719 663 €	6 735 065 €	9 264 904 €
Résultat de clôture au 31/12	5 178 469 €	6 818 148 €	8 877 064 €	10 037 542 €	12 003 870 €

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Evolution de la section de fonctionnement entre 2025 et 2028	21
Les recettes de gestion	21
Les dépenses de gestion	22
Les soldes d'épargnes	23
Evolution de la section d'investissement entre 2025 et 2028	24
Les recettes d'investissement	24
Les dépenses d'investissement	24
La dette	26



1 – Evolution de la section de fonctionnement entre 2025 et 2028

Le travail sur la réduction de la masse salariale impulsé depuis fin 2023 et le travail des services sur la dynamisation des recettes propres de la ville, ont permis de rendre de la latitude financière sur le chapitre des charges à caractère général et d'absorber l'évolution des dépenses de gestion incompressibles. Les objectifs restent les mêmes : contenir au mieux les dépenses de gestion et poursuivre la dynamisation des recettes.

1.1. Les recettes de gestion

La trajectoire travaillée des recettes de gestion vise à maintenir un niveau d'épargne brute conforme aux recommandations tout en absorbant l'évolution actuelle des dépenses de gestion.

Le choix a été fait dans le cadre de la prospective du DOB 2025 de travailler sur la base des hypothèses suivantes :

RECETTES DE GESTION	2025	2026	2027	2028
TFPB *	2,5% 10 211 k€	0% 10 416 k€	0% 10 624 k€	0% 10 836 k€
TFPNB *	0,1% 30 897 €	0% 31 206 €	0% 31 518 €	0% 31 834 €
Dotation Forfaitaire **	0,65% 3 727 k€	0,29% 3 738 k€	0,35% 3 751 k€	0% 3 761 k€
Dotation Solidarité Urbaine **	1,9% 6 020 k€	1,8% 6 129 k€	1,6% 6 230 k€	2% 5 777 k€
Dotation Nationale Péréquation **	39% 245 k€	15,9% 284 k€	14,8% 326 k€	10% 360 k€
Attribution Compensation	0% 2 027 k€	0% 2 027 k€	0% 2 027 k€	0% 2 027 k€
Dotation Solidarité Communautaire***	124% 316 813 €	0% 316 813 €	0% 316 813 €	0% 316 813 €
TCCFE	0% 350 k€	0% 350 k€	0% 350 k€	0% 350 k€
Produits des services	5,9% 1 357 k€	1,0% 1 371 k€	1,0% 1 385 k€	1% 1 398 k€
Atténuation de charges	172% 275 k€	0% 275 k€	0% 275 k€	0% 275 k€
Autres produits	51% 612 k€	0,5% 615 k€	0% 615 k€	0% 615 k€

*A partir de 2026 l'évolution du taux sera défini selon les objectifs du prochain mandat

**Source : finance active

***L'augmentation de 124% entre 2024 et 2025 est lié à l'adoption du pacte fiscale et financier de la CAPI

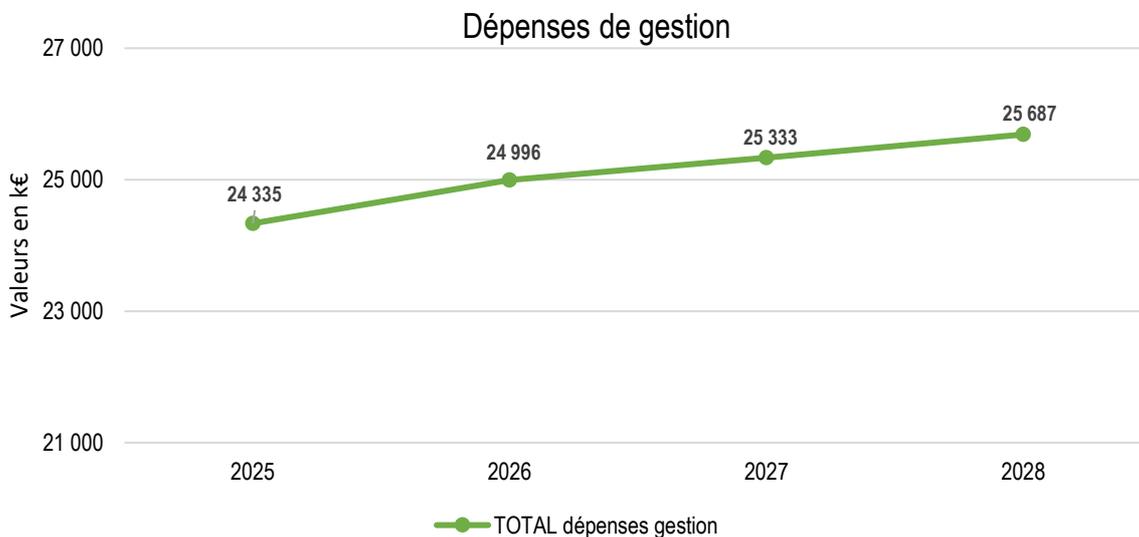
Nos hypothèses correspondent à une augmentation des recettes de gestion de +3,8% sur la période 2025-2028.

1.2. Les dépenses de gestion

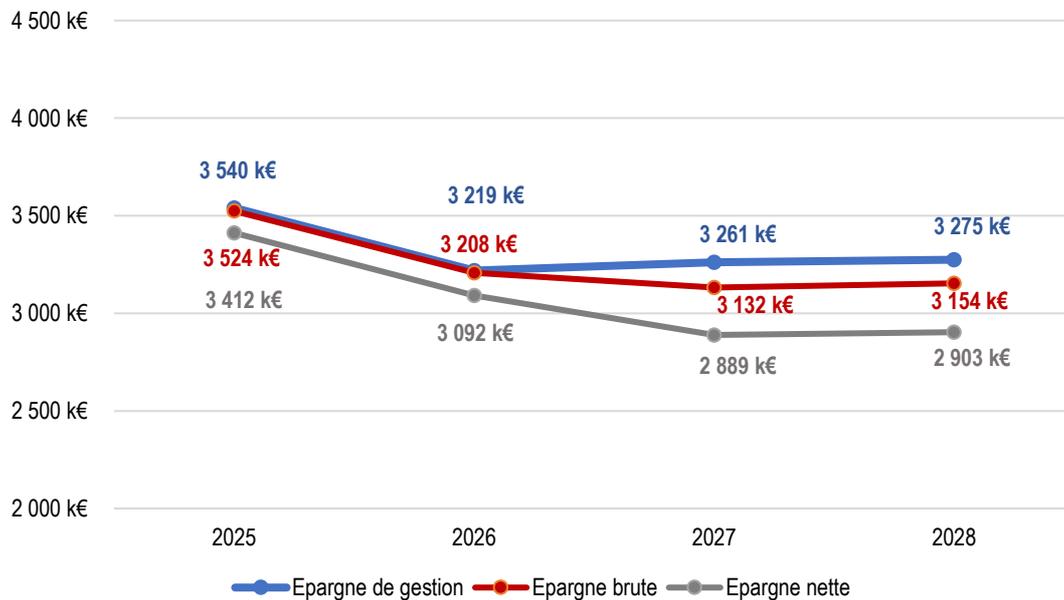
La trajectoire a été travaillée en fonction de l'évolution des dépenses de gestion connue à ce jour et au plus près des besoins actuels.

Le choix a été fait dans le cadre de la prospective du DOB 2025 de travailler sur la base des hypothèses suivantes :

DEPENSES DE GESTION	2025	2026	2027	2028
Charges générales + Dépenses de personnel	4,2% 21 541 k€	2,9% 22 166 k€	1,3% 22 467 k€	1,4% 22 784 k€
Charges courantes	14,0% 2 543 k€	1,4% 2 579 k€	1,4% 2 615 k€	1,4% 2 652 k€
Atténuation de produits	57% 251 k€	0% 251 k€	0% 251 k€	0% 251 k€



Nos hypothèses correspondent à une augmentation des dépenses de gestion de +5,6% sur la période 2025-2028. Le travail actuellement mené sur la masse salariale et le retour progressif à un contexte économique plus favorable permet de contenir l'évolution des dépenses de gestion, hors annonces gouvernementales non prévisibles.

1.3. Les soldes d'épargnes

La trajectoire travaillée vise à maintenir l'épargne brute au-dessus du seuil des 10% recommandés sur l'ensemble de la période. Une diminution des soldes d'épargnes est prévue à compter de 2026 si l'emprunt est mobilisé. A compter de 2027 les chiffres sont à prendre avec prudence et dépendront des orientations politiques relatives au prochain mandat.

2 – Evolution de la section d'investissement entre 2025 et 2028

2.1 Les recettes d'investissement

Le choix a été fait dans le cadre de la prospective du DOB 2025 de travailler sur les hypothèses suivantes :

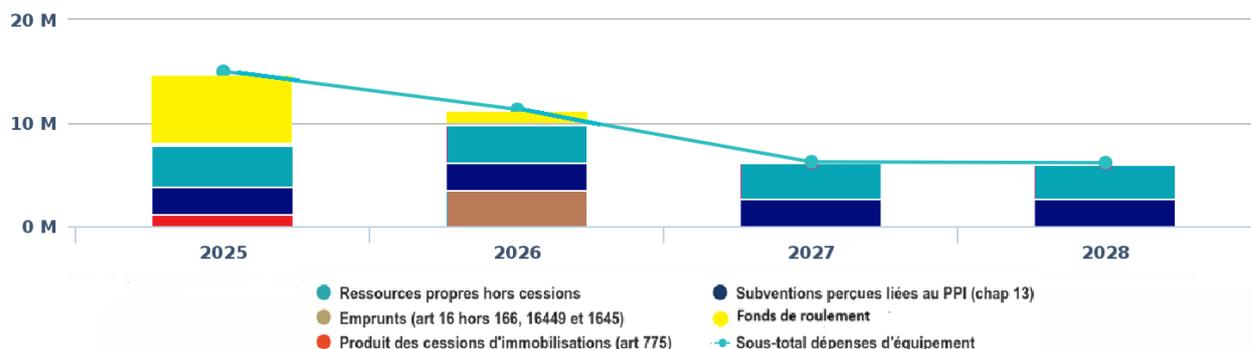
RECETTES INVESTISSEMENT	2025	2026	2027	2028
Subvention CLECT	1 900 k€ 5,5%	1 900 k€ 0%	1 900 k€ 0%	1 900 k€ 0%
Autres subventions	790 k€ -24%	790 k€ 0%	790 k€ 0%	790 k€ 0%
Produit des amendes	130 k€ 30%	130 k€ 0%	130 k€ 0%	130 k€ 43%
Taxe d'aménagement	90 k€ 0%	90 k€ 0%	90 k€ 0%	90 k€ 0%
FCTVA *	504 k€ -60%	400 k€ -21%	400 k€ 0%	400 k€ 0%

*Inscription prudentielle suite aux annonces gouvernementales de diminution du taux de financement du FCTVA

2.2 Les dépenses d'investissement

Financement de l'investissement

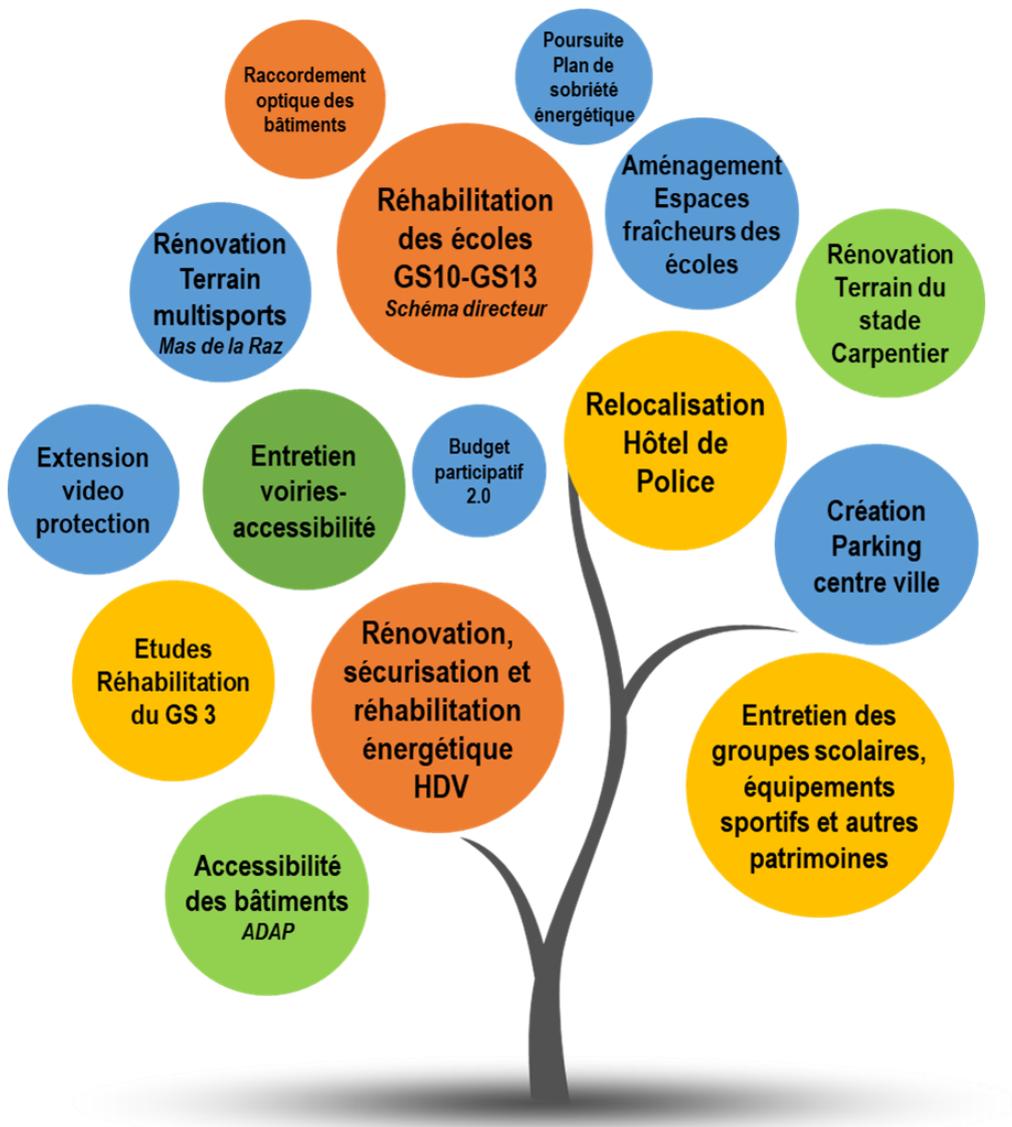
Budget Principal > Prospective 2025



Le plan pluriannuel d'investissement sur le mandat s'élève à 62,8 M€ avec un montant de dépenses prévues pour la fin du mandat de 26 M€.

Pour 2025 le montant prévisionnel des investissements s'élève à 15 M€. Les recettes attendues, générées par l'appel des subventions et l'autofinancement permettent de ne pas recourir à l'emprunt.

Les opérations principales d'investissement proposées au vote du budget pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

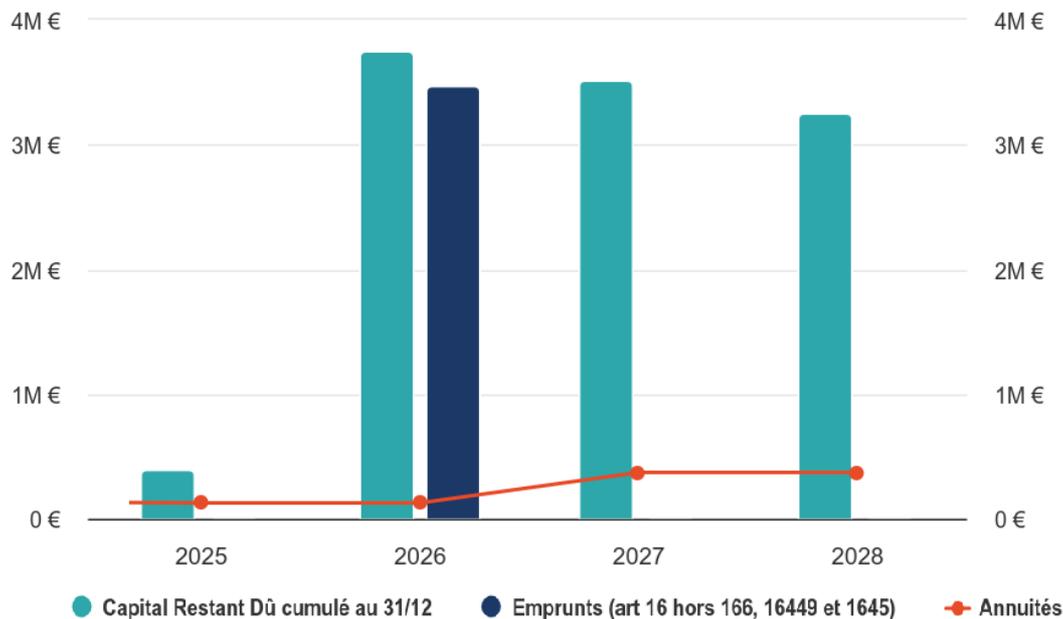


La taille des bulles n'est pas proportionnelle au montant de l'investissement alloué.

3 - La dette

Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette

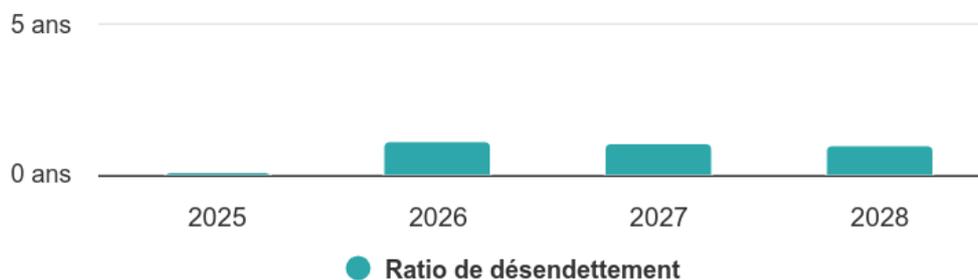
Principal > Prospective 2025



L'évolution du plan pluriannuel d'investissement pourrait nécessiter un recours à l'emprunt à compter de 2026 dans une proportion qui sera définie en fonction de l'avancée des opérations et du montant d'encaissement des subventions. Le capital restant dû en 2028 serait dans cette hypothèse de 3,3 M€.

Ratio de désendettement

Principal > Prospective 2025



Le ratio de capacité de désendettement passe de 0,1 année en 2025 à 1,03 années en 2028, restant en deçà du seuil d'alerte estimé à 12 ans par la chambre régionale des comptes.

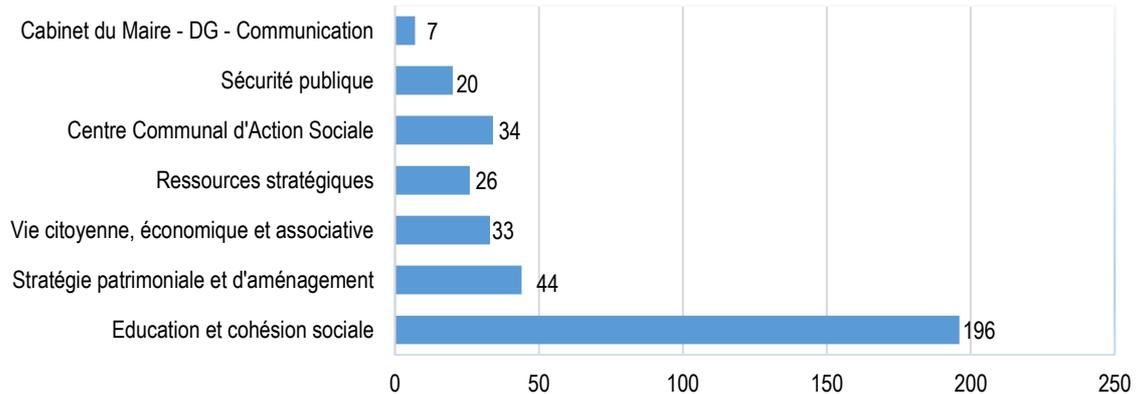
Les effectifs : répartition et structure	27
L'activité :	28
La formation	28
Les dossiers 2025	29
Les recrutements supplémentaires prévus en 2025	29



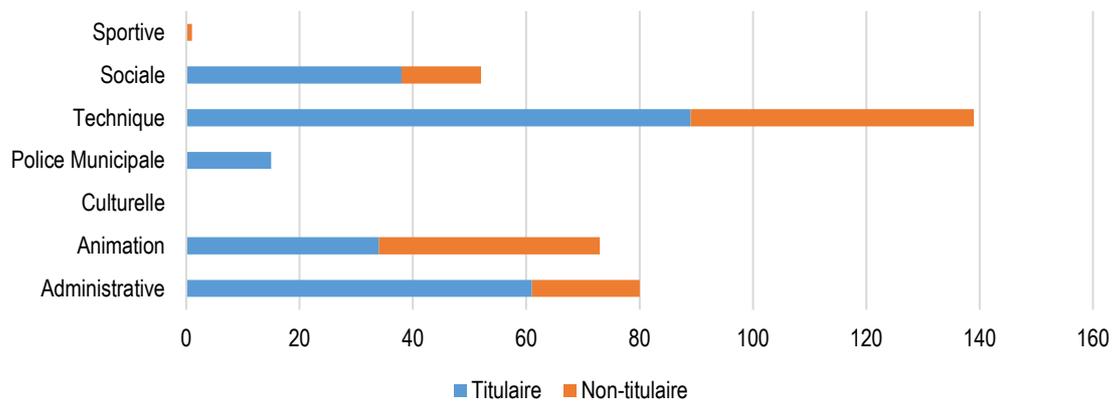
1 – Les effectifs : répartition et structure

Au 31 décembre 2024, la commune compte 360 agents. Les charges de personnel s'élèvent à 15 507 k €. L'organigramme de la ville est organisé autour de 7 directions.

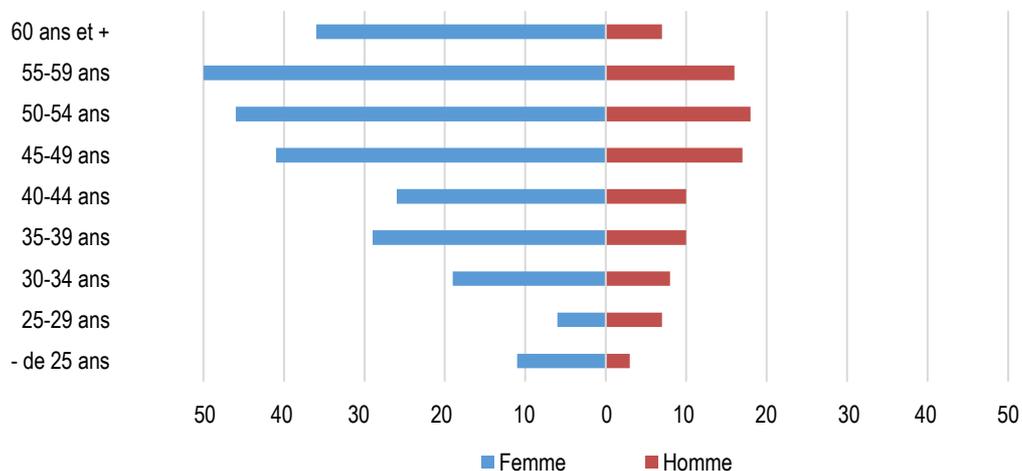
Répartition des agents par pôle au 31/12/2024



Répartition des agents par filière statutaire au 31/12/2024



Pyramide des âges

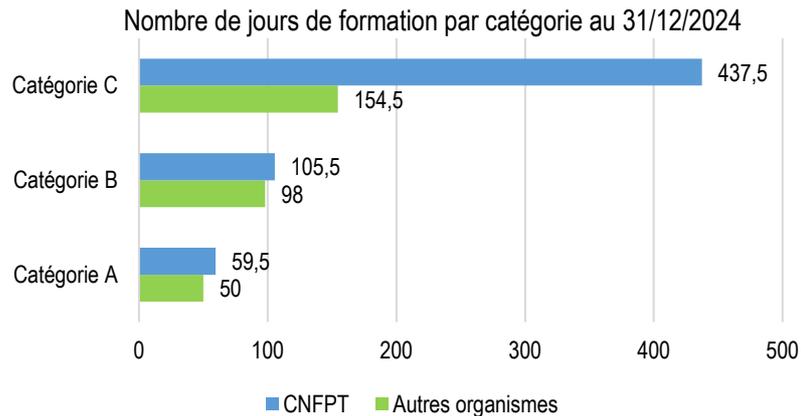


2 – L'activité

2.1. La formation

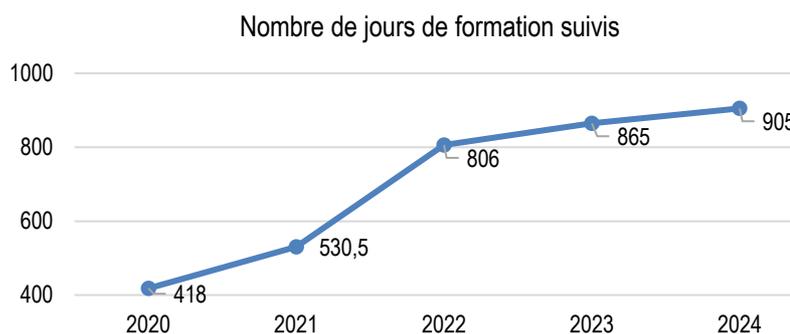
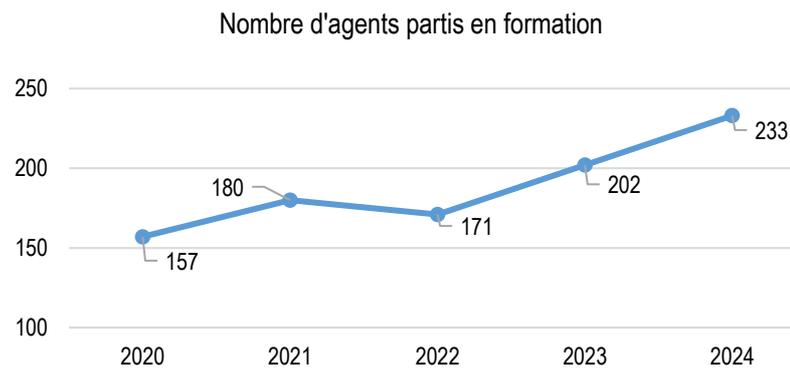
Le budget 2024 dédié à la formation s'élève à 62k €.

Au 31 décembre 2024, 94% du budget a été dépensé auquel s'ajoute la cotisation versée au centre national de la fonction publique territoriale d'un montant de 76k€

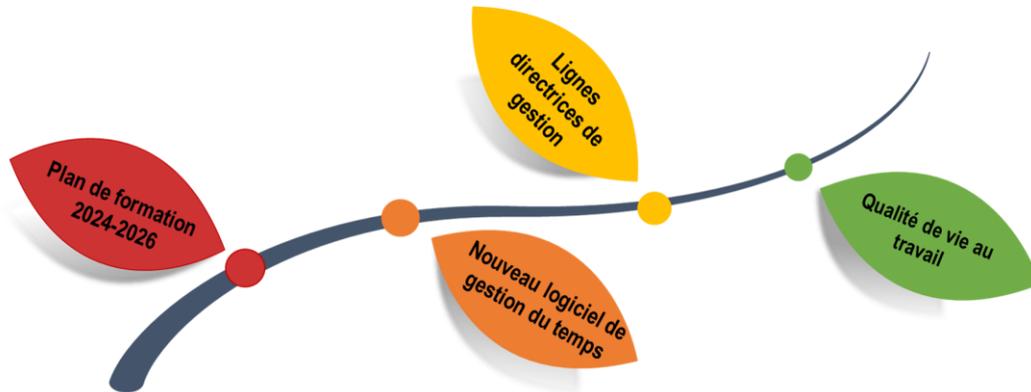


Le plan de formation 2024-2026 a été adopté cette année et les mêmes axes prioritaires que le plan 2022-2024 ont été retenus. Ce plan permet une organisation plus efficace et de développer des actions en intra et ainsi, l'accès pour tous les agents, aux formations de professionnalisation. Pour 2024 :

- ✓ 233 agents sont partis en formation, représentant 65% de l'effectif de la collectivité.
- ✓ 905 jours de formation suivis.



2.2. Les principaux dossiers 2025



- Plan de formation : Mise en œuvre du plan de formation qui permet un accompagnement individuel et collectif des agents.
- QVT : Focus en 2025 sur la prévention des violences sexuelles et comportements sexistes (sensibilisation, campagne d’affichage, mise en place d’un dispositif de signalement)
- Lignes directrices de gestion : Formalisation et intégration au règlement intérieur de la collectivité des différentes politiques RH (prévention santé, résorption emploi précaire, politique de rémunération...)
- Mise en place d’un nouvel outil de gestion du temps, plus ergonomique pour les agents et plus efficient pour les managers dans la gestion des équipes (KELIO).

2.3. Gestion des effectifs en 2025

La mise en œuvre des décisions issues du travail engagé sur la masse salariale depuis 2 ans, se poursuivra en 2025.

